Comité Départemental de la Haute-Garonne

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Occitanie **N° 2 – FEVRIER 2025**

Siège social et administratif : Maison des Sports 190 rue Isatis 31670 Labège

☎ 05 61 13 22 66 siege-cd@petanque31.fr

C O M P T E R E N D U

Réunion du 28 février 2025

Présents :

Mmes : BAPTISTE Evelyne - OLIVIER Sylvie - GONCALVES Caroline - SOURNAC Angélique

Mrs : MALBERT Guy - **LE MANACH Raymond** - HERNANDEZ Patrick - PINAUD Alain - RICARD Francis - AZEMA Alain - LANOTTE Joël - NEVEU Raymond - DUCASSE Gilbert - HUGUET Patrick - DEBEZI Frédéric - PINEL Claude - DUARTE José - LOPES D'ANDRADE Charles

Absents excusés :

Mme : SANS Brigitte, FOURNES Emilie, ESCANDE Graziella

Mrs : GES Jean-Christian, CORBI Paul

Préambule du Président, Raymond Le MANACH

Bonsoir à toutes et à tous.
Merci d'avoir répondu présent ce soir, malgré les difficultés liées au vendredi soir.
Je ne vais pas m'étendre car l'ordre du jour est chargé.
Nous devons faire un bilan des qualificatifs, même s'ils ne sont pas terminés.
Les quelques dysfonctionnements rencontrés seront abordés pour trouver une réponse pour la saison prochaine.
Je vous remercie pour tout le travail fait à cette occasion, et bien entendu, remerciements appuyés pour le comité de pilotage qui gère efficacement les retours des graphiques, avec la charge de travail qui en découle.
Passons tout de suite à l'ordre du jour.
Bien entendu, je demande encore de la discipline pour permettre à Angélique de faire un compte-rendu fidèle de nos propos.
Nous ferons une pause à 20h précises et nous devrons finir à 23H30 dernier délai.
Merci.

1) ADMINISTRATIF

a) Approbation de la réunion du Comité Directeur du 04 janvier 2025

Le compte rendu soumis à l'approbation n'apporte aucune modification et est approuvé à l'unanimité.

b) Validation des CR de la commission jeune de décembre 2024 et février 2025

Raymond LE MANACH prend la parole :
Concernant les comptes rendus des commissions jeunes, je vous ai transmis les documents afin que vous puissiez en prendre connaissance. Nous allons maintenant en discuter et voir s'il y a des points à ajuster.
L'un des sujets évoqués est la réservation des hébergements pour les championnats de France. Le comité régional Occitanie a décidé de limiter ces réservations à deux équipes par comité. Cette décision a été prise par la commission jeune du comité régional et validée par le comité directeur.
Nous devons également anticiper les défis logistiques à venir, notamment la répartition des hébergements sur plusieurs sites. Cela pourrait poser des difficultés, notamment si des équipes d'un même département se retrouvent éloignées les unes des autres. Il n'y a pas de solution facile à trouver. C'est vrai que les équipes d'un même comité pourrait se retrouver dans deux lieus différents. L'idéal serait que le CRO réserve pour tous les comités, mais cela pose de gros problèmes logistiques pour un si grand nombre d'équipes.

Les comptes rendus de décembre 2024 et février 2025, joints en annexe, sont validés par le comité directeur.

c) CR de la commission d'arbitrage

Frédéric DEBEZI prend la parole :
Lors de cette commission, nous avons commencé par une présentation du fonctionnement actuel de l'arbitrage, qui, il faut le dire, ne fait pas toujours l'unanimité parmi les arbitres. Malgré cela, la réunion s'est globalement bien déroulée.

Points abordés lors de la réunion :

➢ **Désignation des arbitres :** Nous avons réparti les arbitres sur l'ensemble des championnats départementaux et régionaux. La répartition s'est faite de manière fluide, sans difficulté majeure.
➢ **L'arbitre de soutien :** Ce dispositif pose problème uniquement dans deux districts : l'Est et le Centre. Ailleurs, notamment à l'Ouest, au Nord et au Sud, il est mieux accepté.
Le problème est avant tout financier, les arbitres estimant que la rémunération de 40 € est insuffisante pour 6 à 8 heures de présence. Certains regrettent même l'ancien tarif horaire de 6 €.
Aucune solution n'a été trouvée pour l'instant, mais nous formulerons des propositions à ce sujet.
➢ **Les frais de restauration :** Un point particulier a été soulevé concernant la prise en charge des repas. Sur les notes de frais, il est précisé que la restauration est à la charge de l'organisateur. Toutefois, certains clubs refusent de couvrir ces frais, obligeant les arbitres à les assumer eux-mêmes. Il est proposé de rendre cette mention plus visible en la remontant sur la note de frais pour éviter toute ambiguïté.
➢ **Les indemnités entre arbitres :** Certains arbitres refusent de partager leurs indemnités avec leurs collègues, ce qui pose problème. À l'inverse, d'autres adoptent un système plus équitable en répartissant la somme perçue. Il faut clarifier les règles pour éviter les abus.
➢ **L'attitude de certains arbitres :** Des comportements inappropriés ont été signalés (manque de rigueur sur les tenues, arbitrage laxiste, non-respect des règles). Certains arbitres ne remplissent pas leur rôle correctement et se contentent de percevoir leur indemnité sans réellement assurer leur mission. L'arbitre est tenu de signaler tout manquement sur les tenues au jury, même s'il estime que ce n'est pas de son ressort.

Raymond LE MANACH : Concernant les tenues, je ne vais pas revenir dessus, le sujet a déjà été abordé. Cependant, il est nécessaire de clarifier les responsabilités. Depuis toujours, c'est le jury qui est en charge du respect des tenues. Son président est soit le délégué lorsqu'il y en a un, soit l'arbitre principal en son absence. Il faudra donc réécrire ces règles pour qu'elles soient bien définies.
Par ailleurs, j'ai entendu une remarque sur la rémunération jugée insuffisante par certains, malgré le temps consacré. Nous verrons quelle propositions la commission nous soumettra. Toutefois, lorsqu'on

est rémunéré, on doit assurer un travail rigoureux, complet et conforme aux attentes. Le contrôle des tenues fait partie des missions de l'arbitre en l'absence d'un délégué. Il ne s'agit pas d'une faveur, mais d'une responsabilité qui doit être assumée.

Francis RICARD : Ces problèmes, qui semblent récurrents ailleurs, sont particulièrement présents chez nous. Cela devient pesant, car cela donne l'impression d'une opposition entre un patronat et un syndicat, alors que nous devrions tous travailler ensemble. Certains d'entre nous donnent énormément de temps sans rien percevoir, tandis que d'autres sont indemnisés, même modestement. Pourtant, l'engagement devrait être le même. Et lorsque des manquements sont signalés, ils sont parfois pris à la légère, voire ignorés. Ces situations ne peuvent plus durer.
Afin de clore le sujet des indemnités entre arbitres, sachez que nous avons bien reçu les feuilles concernées et qu'elles seront ajustées en conséquence. Les tarifs seront revus comme suit :

➢Arbitre principal : 60 €
➢Arbitre de soutien : 40 €
➢Aucun dépassement à 70 €, même au-delà de 128 équipes.
➢Frais de déplacement maintenu selon les règles en vigueur.

Pour garantir l'équité et la cohérence des rémunérations, nous devons appliquer une règle uniforme :
- Un seul arbitre perçoit le montant maximum
- Le second arbitre d'après perçoit une indemnité réduite
- Si deux arbitres restent jusqu'à la fin, la somme est répartie équitablement (ex. : 60 € + 40 € = 100 €, soit 50 € chacun)
Les ajustements seront effectués dans ce cadre strict.

d) Vie des districts

Aucune question n'a été soulevée par les districts.

e) Proposition de modification du RI

Raymond LE MANACH prend la parole :
Nous devons intégrer au règlement intérieur une clause spécifique concernant l'annulation abusive des concours. Ce point avait déjà été décidé précédemment, mais il est essentiel de le formaliser officiellement.

Toute annulation de concours jugée abusive par le comité de pilotage donnera lieu à des sanctions financières et sportives. Est considérée comme abusive toute annulation qui ne repose pas sur des justifications solides et des éléments de preuve concrets.

- Sanction financière : une pénalité de 100 €
- Sanction sportive : suppression d'un concours pour la saison suivante

Joël LANOTTE : La mention concernant l'obligation d'organiser un concours ouvert à tous est déjà en vigueur et n'a pas besoin d'être réécrite.
Cette modification du règlement intérieur devra être validée lors du prochain congrès.

f) Bilan de la formation des teneurs de table et des nouveaux élus

Francis RICARD prend la parole :

▪ **Bilan de la formation des teneurs de table**

Une formation des teneurs de table a été organisée en janvier, avec la participation de 56 stagiaires. La formation s'est déroulée dans de bonnes conditions et a permis de valider un grand nombre de candidats.

Parmi eux, nous avions :
- Des expérimentés, qui ont simplement assisté à la session.
- Des non-expérimentés (15), qui ont dû passer un examen de validation.

Bilan de l'évaluation :
- 53 candidats ont réussi l'examen.
- 2 candidats ont été ajournés et devront repasser un test complémentaire.
- 1 candidat a été recalé.

Le QCM d'entrée que nous avions élaboré a permis de remettre certaines personnes face à leurs lacunes. Ce questionnaire portait principalement sur la gestion manuelle d'une compétition de pétanque, car nous considérons, au centre de formation, qu'il est essentiel de maîtriser le graphique à la main avant d'utiliser un outil informatique.
Les candidats ajournés auront la possibilité de repasser leur examen après une période de mise en pratique. Durant cette phase, ils seront accompagnés en doublon par des teneurs de table confirmés afin d'acquérir l'expérience nécessaire avant leur validation définitive.
L'objectif principal est d'assurer un suivi rigoureux de ces nouveaux stagiaires, en leur offrant rapidement des opportunités de mise en situation sur le terrain. Un suivi progressif sera également mis en place pour les nouveaux diplômés, avec des désignations sur différentes compétitions.
Il faut garantir une aide efficace des candidats ajournés et veiller à ce qu'ils puissent exercer dans des conditions optimales.
Afin de faciliter l'intégration des nouveaux teneurs de table et d'assurer une nouvelle expérience de qualité, il est primordial de les accompagner en doublon avec un tuteur expérimenté.

Certains districts ont déjà mis en place ce système, et les nouveaux teneurs de table bénéficient d'un encadrement dès leurs premières missions. Dans d'autres districts, où il y a encore peu de nouveaux candidats, l'ensemble des membres s'est engagé à les prendre sous tutelle pour une formation progressive.

Il a été décidé que chaque nouvel apprenant sera suivi par un tuteur unique tout au long du concours auquel il participe.
Pourquoi un seul tuteur ?
- ⇨Une explication cohérente et structurée évite toute confusion.
- ⇨L'apprentissage est plus efficace lorsque l'élève reçoit des consignes claires d'une seule personne.

Les teneurs de table expérimentés se sont déjà mobilisés pour contacter les nouveaux et les intégrer en binôme sur les prochaines compétitions.

L'objectif est d'assurer une montée en compétences progressive et de garantir un encadrement optimal pour tous.

Alain PINAUD : Certains m'ont affirmé que c'était déjà en place, d'autres, en charge du graphique, disent la même chose. Il n'y a donc pas de novices dans ce domaine. Tout le monde est d'accord pour les accompagner et les encadrer. De mon côté, j'ai déjà proposé mon aide ainsi que celle de trois autres personnes. Nous avons contacté certains d'entre eux pour les intégrer sur un concours.

▪ **Bilan de la formation des nouveaux élus**

Une proposition a été faite lors de cette formation : Lors des CDC (toutes catégories confondues : open, féminins, vétérans, jeu provençal), les délégués procèdent systématiquement à un contrôle des licences à l'aide de Gestion Concours, en plus des feuilles de match scannées ou photographiées, ils transmettent également un fichier Excel généré par Gestion Concours contenant la liste des joueurs. En effet, un

module permet de générer automatiquement ce fichier Excel. Il sera envoyé avec les feuilles de match, évitant ainsi toute confusion et vérifiant directement la conformité des équipes.

Avantages de cette méthode :

- Suppression de la collecte manuelle des listes de joueurs auprès des clubs.
- Utilisation automatique de la liste des joueurs inscrits à la première journée comme liste de référence.
- Fini les erreurs de lecture dues aux écritures manuscrites illisibles.

- Les délégués doivent être équipés d'un ordinateur.
- Ceux qui souhaitent être accompagnés lors de leurs premières délégations peuvent en faire la demande et être épaulés par un membre plus expérimenté.
- Il est suggéré que les premières désignations de délégués soient faites en binôme, afin d'éviter les erreurs et d'assurer une transition fluide.

Cette méthode est déjà utilisée au niveau national (CNC) et pourrait être déployée localement avec succès.

Application de cette méthode lors des premières rencontres de CDC et évaluation de son efficacité. L'objectif est d'améliorer l'efficacité, la fiabilité des informations et la gestion des compétitions tout en simplifiant les processus.
Nous souhaitons que tous les membres ici présents suivent la formation de teneur de table afin d'être accrédités pour les compétitions CDC.
Lorsqu'un délégué est désigné sur un championnat, il peut être amené à prendre en charge la table de marque en cas de défaillance du teneur de table. Il est donc essentiel que chacun maîtrise cette compétence.
Nous vous demandons de vous inscrire à la future formation, prévue pour l'an prochain. Cette formation est accessible à tous et permet de renforcer nos capacités d'organisation. Même ceux qui savent gérer un graphique à la main peuvent bénéficier de cette formation pour mieux comprendre le fonctionnement des outils numériques.
Merci à chacun d'anticiper son inscription pour assurer une meilleure gestion des compétitions !

▪ **Point de la réunion de la commission graphique de mercredi dernier**

Comment sera attribuée la rémunération ?
D'après ce qui a été retenu lors de la réunion de mercredi soir, pour les qualificatifs, le titulaire percevra une rémunération et versera une part à l'élève. La commission graphique propose d'appliquer le même principe aux concours, en s'inspirant du fonctionnement en place pour les arbitres stagiaires. Concernant le comité, ses membres ne sont pas rémunérés. Pour les championnats de Haute-Garonne, il n'est pas prévu de double indemnisation. En revanche, si un stagiaire est présent, comme cela a déjà été le cas pour les arbitres stagiaires, le comité prendra en charge les frais de déplacement.

g) Point sur l'habillement des nouveaux élus

Certains nouveaux élus doivent encore finaliser l'achat de leur costume.

Rappel des obligations vestimentaires pour les élus :
Congrès et événements officiels → Port du costume obligatoire.
Championnats départementaux (Haute-Garonne) :

- Samedi → Tenue sportive imposée.
- Dimanche → Costume ou tenue sportive.

Championnats régionaux (Occitanie) → tenue sportive du CD31 pour les délégués.

Merci à chacun de se conformer à ces exigences pour assurer une représentation uniforme et professionnelle.

2) SPORTIF

h) Bilan intermédiaire des qualificatifs dans les districts

Francis RICARD prend la parole :

► État de la participation en 2025 vs 2024

- Globalement, une légère baisse de 3 à 5 % du nombre de participants.
- Quelques districts en hausse (+5 %), d'autres en baisse (-15 %).
- Impact financier : Malgré cette légère baisse, les recettes atteignent 36 690 €, et l'objectif des 70 000 € devrait être atteint.

Déséquilibre dans certaines zones : exemple, le Centre où une zone dépasse largement l'autre en termes de participation. Besoin éventuel de revoir la répartition géographique des clubs dans certains districts. Le système actuel fonctionne bien, mais pourrait être ajusté pour éviter certains déséquilibres et mieux gérer l'affluence sur certains sites.

Dans certains districts, des parties se jouent à la fois en intérieur et en extérieur dès le début du tournoi. Cela crée une inégalité entre les joueurs, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables.

Il faut clarifier les règles pour éviter toute contestation.

- Championnats départementaux : Interdiction formelle de jouer en intérieur.
- Qualifications : Aucune règle claire, ce qui entraîne des disparités.

Solutions proposées :
Interdire l'utilisation des boulodromes couverts lors des qualifications, sauf en cas d'intempéries et après décision du jury.
Si un club ne peut organiser un qualificatif en extérieur, il ne doit pas être retenu comme site d'accueil.

Il est clairement établi dans un compte rendu de référence qu'un club organisant un qualificatif doit tracer au minimum un nombre de terrains équivalent aux parties jouées après la sortie de poule. Si un club ne dispose pas de la place nécessaire pour ces terrains ou pour jouer en libre, alors il n'a pas la capacité d'organiser un qualificatif.

Nous devons clarifier une fois pour toutes si l'utilisation des boulodromes couverts est autorisée dès le début des qualificatifs ou uniquement en cas d'intempéries.
Deux options possibles :
- Interdiction totale, sauf en cas de conditions météorologiques extrêmes, décidé par le jury → Dans ce cas, toutes les parties se jouent en intérieur si le site en dispose.
Pour rappel, le jury est présidé par l'arbitre et non le président du club.
- Autorisation dès le départ → Un club organisateur doit clairement indiquer à l'avance si certaines parties seront jouées en intérieur.
Quelle que soit la décision retenue, elle devra être écrite noir sur blanc dans un cahier des charges dédié aux qualificatifs, afin d'éviter tout malentendu et d'assurer l'équité entre tous les clubs organisateurs.
Proposition finale :
Utilisation des boulodromes interdite, sauf en cas de conditions météorologiques extrêmes.
Si le boulodrome est utilisé, TOUS les joueurs doivent jouer en intérieur.

Élaboration d'un cahier des charges précis et obligatoire pour tous les clubs organisateurs. Ce cahier des charges inclura : l'utilisation des boulodromes couverts, interdiction sauf en cas de météo extrême, sous décision du jury.

Je rappelle que les clubs organisateurs sont tenus de couvrir les frais de repas des arbitres.

► Proposition de réforme pour l'organisation des qualifications
Certains clubs n'accueillent jamais de qualifications, mais organisent des concours lucratifs.
Cette situation crée un déséquilibre, car ce sont toujours les mêmes clubs qui assument la charge des qualifications. Il est important d'encourager les clubs à assumer leurs responsabilités et de veiller à une répartition équitable des sollicitations afin de ne pas toujours faire appel aux mêmes.
Un qualificatif est souvent plus rentable qu'un concours ordinaire (pas de dotation à financer). Il permet de dynamiser les clubs en attirant du monde.

► Gestion des inscriptions aux qualificatifs
Incohérence dans les méthodes de gestion des inscriptions entre les districts. Oubli de certaines équipes, car les listes ne sont envoyées qu'aux clubs ayant inscrit des joueurs.
Absence d'uniformité dans l'usage des adresses e-mail officielles.

Il faut utiliser systématique les boîtes mail génériques (district@petanque31.fr) pour toutes les inscriptions. Tous les élus doivent avoir accès à la boîte mail de leur district.
Envoi de la liste des inscrits à TOUS les clubs du district, pas seulement à ceux qui ont inscrit des joueurs. Il est nécessaire d'uniformiser la procédure dans tous les districts. Il est impératif que cette méthode soit mise en place dès la prochaine saison afin d'éviter toute confusion et d'assurer une gestion plus fluide et transparente des inscriptions.

Le but est d'harmoniser le fonctionnement dans tous les districts. L'envoi des listes a été mis en place pour nous protéger. Si un oubli vient de notre part, nous en assumons la responsabilité. En revanche, si un club omet d'inscrire une équipe, il ne pourra s'en prendre qu'à lui-même.

i) Validation des délégations : championnats départementaux, régionaux et de France

Francis Ricard procède à la lecture de l'attribution des délégations.

j) Validation des conventions des clubs pour les championnats régionaux et de France

Raymond LE MANACH :
Le comité a apporté des modifications aux conventions pour les joueurs qualifiés aux championnats régionaux et aux championnats de France.

Championnats Régionaux :

➢ Déplacement : Remboursement sur la base d'un véhicule par équipe, selon via Michelin.
➢ Restauration et Hôtellerie :
Restauration : 25 €/repas, uniquement si le déplacement dépasse 1h de route.
Hébergement : 75 €/nuit, sous conditions.
La veille de la compétition : Les joueurs prennent en charge leur propre hébergement et repas.
Le remboursement est effectué après la compétition sur justificatifs.

Jour J : Le repas du midi est pris en charge par le comité. Si un joueur refuse ce repas sans prévenir avant 10h, son club devra le rembourser.
Aucun remboursement ne sera accordé sans présentation des justificatifs sous 15 jours maximum.
Passé ce délai, aucune prise en charge ne sera effectuée.

Championnats de France :

Les règles sont alignées sur celles des championnats régionaux, avec quelques spécificités :

➢Hôtellerie et restauration prises en charge pour les nuits du vendredi et du samedi.

➢ Modification :

Le seuil pour un départ anticipé passe de 600 km à 800 km.
Si le déplacement dépasse 800 km, les frais du jeudi soir sont pris en charge, si les joueurs le demandent.
Si le déplacement est compris entre 400 et 800 km, le repas du vendredi midi est remboursé sur justificatif.
Le remboursement des frais de déplacement sera effectué uniquement après la compétition et directement au club.
Un club rencontrant des difficultés financières pourra adresser une demande officielle expliquant son incapacité à avancer les frais. Cette demande sera examinée au cas par cas.

Obligations des Joueurs

* Porter la tenue officielle du club et du CD31.
* Respecter le délégué et ne pas intervenir en cas de litige.
* En cas d'élimination, rester sur place pour soutenir les équipes qualifiées.

Si un joueur décide de partir avant la fin du championnat et que la chambre a été réservée, le club devra rembourser les frais engagés.

k) Récompenses des champions de Haute-Garonne : validation

Les champions départementaux ont la possibilité de participer à un concours national, avec une prise en charge pouvant atteindre 750 € par triplette (soit 250 € par joueur). Cette récompense est directement liée à l'obtention du titre.

Pour récompenser les jeunes, nous leur offrons l'opportunité de participer à des concours spécifiques, comme celui de Valence.

Décision unanime du comité pour la reconduire cette année.
Le système sera réévalué chaque année.

3) FINANCES

a) Point sur les licences 2025

Raymond LE MANACH : Nous comptabilisons 10174 licences au 28/02/2025.

b) Calcul du coût que représente le travail des bénévoles

À la demande de Brigitte SANS, le comité est invité à évaluer le temps de travail réellement investi bénévolement.

4) DIVERS

►Organisation du tir de précision à Fenouillet (lundi 21 avril - Lundi de Pâques)

Nous avons besoin d'au moins 10 personnes du comité pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.
Il faudra juger les placements, assurer le secrétariat et gérer l'organisation générale.

Le rendez-vous est fixé à 7h du matin sur place pour l'installation et la mise en place des ateliers.
Nous aurons besoin de 10 arbitres.
Matériel à prévoir :

- Tapis et clous adaptés.
- Boules noires et blanches pour le tir.
- Préparation des cinq ateliers sur des terrains distincts.

Restauration :
Le club de Fenouillet assurera le repas du midi pour l'ensemble des arbitres et officiels. La liste des participants devra être confirmée afin d'établir la facturation, qui sera prise en charge par le comité.

►**Les trophées**
Raymond LE MANACH : Le comité abandonne les assiettes traditionnelles au profit de trophées en bois personnalisés réalisés par un artisan menuisier. Il fallait changer après quatre an d'assiettes de même modèle, pour un coût légèrement favorable. Un partenariat de 4 ans sera signé avec ce fournisseur.

La prochaine réunion du comité directeur aura lieu le 25 avril 2025.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la réunion du comité directeur se termine à 23h30.

Le président,
Raymond LE MANACH

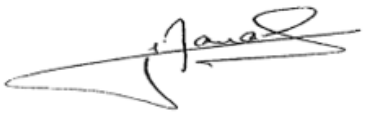

La secrétaire générale,
Angélique SOURNAC